

COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2017

2017.054 - ANIMATION PAYS 2018, DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RURALITE

Nombre de conseillers
en exercice : 24 sièges

Étaient présents :

Suffrages :
23 présents dont
Suppléant : 1
Absent : 2
Procuration : 1
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

ACCM : Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Claude VULPIAN

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

FPA : Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Guy ROBERT,

Étaient excusés : Monsieur Roland CHASSAIN (représenté par un suppléant), Monsieur Jean-Louis ICHARTTEL,

Avait donné procuration : Monsieur Georges JULLIEN à Monsieur Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent GESLIN,

.....

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD



Vu l'arrêté préfectoral de transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural au 5 septembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil syndical n°2017-027 du 02 octobre 2017 portant installation des conseillers syndicaux du Pôle d'équilibre territorial et rural ;

Vu la délibération du Conseil syndical n° 2017-028 du 02 octobre 2017 portant élection du nouveau Président du Pôle d'équilibre territorial et rural ;

Contexte

Considérant la délibération du Conseil syndical du Pays d'Arles en date du 24 février 2017 portant signature d'un Contrat de ruralité avec l'Etat, les EPCI et les PNRs du territoire pour développer et accompagner des actions qui contribuent aux cinq orientations stratégiques définies par les partenaires en lien avec les priorités de l'Etat pour les territoires ruraux et péri-urbains :

- Aménager l'espace et équiper le territoire,
- Renforcer l'attractivité et le positionnement du Pays d'Arles,
- Soutenir le développement des activités économiques et la création d'emplois,
- Connecter l'ensemble du territoire et disposer d'outils de transport efficaces et innovants,
- Renforcer un cadre de vie durable pour le Pays d'Arles,

Considérant par ailleurs les enjeux majeurs de coordination des politiques publiques et des outils contractuels et financiers, d'association de l'ensemble des partenaires concernés pour travailler sur les thématiques identifiées, d'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics et privés au montage de leur projet, tels que définis ci-après :

COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2017

NOTE D'INFORMATION - LEADER PAYS D'ARLES

Rapporteur : Mohamed RAFAI

Rédactrice : Sophie CROQUETTE

Rappels sur LEADER Pays d'Arles

Le PETR du Pays d'Arles a la charge du LEADER (animation, engagement des fonds, contrôle de leur utilisation), sur la période 2015-2020.

Le Comité de programmation est constitué de 23 membres : 12 privés, 11 publics.

Le règlement intérieur, les fiches actions et les critères de sélection des projets ont été élaborés avec les membres du Comité de programmation (5 réunions depuis novembre 2015).

Une réunion avec les représentants des EPCI et des Parcs est systématiquement organisée avant chaque Comité de programmation pour faire un point sur la mise en oeuvre globale du dispositif et échanger sur les projets.

Au plan opérationnel, le dispositif est mis en oeuvre par le Pays (un animateur, un gestionnaire, une chef de projet), en partenariat avec l'équipe territoriale d'animation constitué des 3 EPCI, des 2 Parcs et des 3 consulaires.

La maquette financière totalise 3 444 200 € de fonds publics : FEADER 60% + REGION 35% + EPCI 5%.

L'ingénierie liée à la mise en oeuvre du dispositif est financé à 100% par le FEADER et la Région. Une délibération pour les demandes de financements 2018 au FEADER et à la Région est jointe au dossier de séance.

En terme de représentation, LEADER Pays d'Arles est représentant régional de LEADER France aux côtés du Gal Haute Provence Luberon et nous participons aux échanges nationaux et européens sur le dispositif.

Une programmation qui débute enfin

Depuis le lancement du dispositif en octobre 2016, 2 appels à propositions ont été effectués (automne 2016 et printemps 2017). 24 dossiers ont été déposés.

La première étape de sélection consiste à émettre un avis en opportunité. Les Comités de programmation LEADER d'octobre 2016 et mars 2017 ont ainsi validé l'opportunité de 19 dossiers.

La deuxième étape de sélection intervient après la validation du co-financement Région. Sur les 19 dossiers, 17 ont été co-financés par la Région, et **17 ont été validés définitivement par les Comités de programmation LEADER** de septembre et novembre 2017 (voir liste en annexe).

Le Comité de programmation veille à soutenir des projets qui correspondent au mieux aux objectifs LEADER : collectifs, à dimension intercommunale, innovants, durables, et cohérents avec les stratégies portées par le territoire.

Les 17 projets ayant reçu un avis favorable totalisent 709 215 € de fonds LEADER, soit 35 % de l'enveloppe projets

sur la programmation 2014-2020. Le taux moyen d'intervention est de 80%. Les fiches les plus sollicitées sont « Agriculture » et « Tourisme ».

Au niveau national et régional, la programmation du LEADER a pris beaucoup de retard. Cependant, nous sommes le premier GAL LEADER de PACA à programmer des dossiers.

Ceci est le résultat d'une forte implication des membres du Comité de programmation qui répondent toujours présents et contribuent activement aux échanges, à un travail technique de proximité mené efficacement par l'équipe territoriale (EPCI, Parcs, Consulaires, Pays), ainsi qu'à l'engagement des élus et techniciens de la Région.

Calendrier

- Prochain Comité de programmation pour vote en opportunité des nouveaux dossiers en cours de montage : mars 2018
- Pour valoriser ce premier lot de 17 projets programmés, une action de communication est organisée en janvier, associant les porteurs de projet, les membres du Comité de programmation, les partenaires et la presse.

Liste des projets financés en 2017

- Mise en place d'un espace test agricole - Maison Familiale Rurale d'Eyragues (2 dossiers)
- Développement des pratiques agroécologiques- Parc Naturel Régional des Alpilles et Parc Naturel Régional de Camargue
- Mise en place de conservatoires de l'abeille noire et ruchers écoles - L'apier ou le mur a des oreilles
- Valorisation et commercialisation des produits oléicoles - Syndicat AOP Huiles et olives de la vallée des baux (SIOVB)
- Courts métrages pédagogiques sur le riz de Camargue IGP - Syndicat des riziculteurs de France et Filière
- Film « des hommes et des taureaux » - Association des éleveurs français de taureaux de combat
- Aménagement d'un parcours découverte : sur les traces du cheval Camargue – Maison du cheval Camargue
- Développement d'activités touristiques et culturelles par le musée Urgonia - Commune d'Orgon
- Itinéraire patrimonial à Salin de Giraud – Parc naturel régional de Camargue
- Parcours sonores du Pays d'Arles : la baladocréation, un outil touristique innovant et responsable – Mise à jour
- Valorisation touristique de la plaine de la Crau - Parcours thématiques autour d'une chasse au trésor - Conservatoire d'espace naturel Paca
- Innovation et excellence dans le secteur du patrimoine et de la culture - Archéomed
- Humus en Pays d'Arles, compostage de bio déchets – Petit à Petit
- Modernisation d'une station-service associative à Mas Thibert –Cosmogol
- Une route équestre en Camargue et en Pays d'Arles - Parc naturel régional de Camargue
- Etude de faisabilité pour la structuration d'itinéraires cyclotouristiques et pédestres - Terre de Provence Agglomération

- **La coordination politique et institutionnelle :**
 - Animation de l'espace de dialogue politique pour décider et construire l'avenir du territoire en vue de concevoir et mettre en œuvre collectivement le projet de territoire, et poser les bases du dialogue avec les territoires voisins,
 - Veille, déclinaison et cohérence des politiques publiques du niveau européen au niveau local,
 - Consolidation des partenariats et clarification des missions à l'échelle Pays d'Arles
 - Cadre global de concertation des démarches supra-territoriales (SRDEII, SRADET, CPER...)

- **Coordination opérationnelle**
 - Réalisation de diagnostic/prospection/stratégie pour mettre en œuvre des actions collectives, cohérentes à l'échelle du Pays
 - Conduite de projets à dimension Pays
 - Animer les échanges à l'échelle du Pays et avec d'autres territoires (en lien avec l'animation thématique SCOT, PCAET, agriculture, tourisme, CDD...)

- **Coordination des outils contractuels et financiers : CONTRAT DE RURALITE- CRET**
 Suivi et ajustement des stratégies adossées aux contrats, animation, repérage de projets, accompagnement, partenariats institutionnels et opérationnels, coordination administrative et financière, suivi de la maquette et de la réalisation de projets financés, communication, coordination avec d'autres outils financiers (LEADER, fonds européens, appels à projet et financements de droit commun Etat, Région, Conseil départemental, fonds privés...).

Le PETR du Pays d'Arles sollicite pour 2018, une subvention du Contrat de Ruralité en faveur de l'animation de son territoire et de ses dynamiques, selon le plan de financement et pour lequel le montant de la demande s'élève à 40 000 € :

Animation territoriale 2018			
DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges de personnel	56 070 €	Subvention Etat	40 000 €
Frais de déplacement, mission, réception	7 000 €	Autofinancement	28 0970€
Frais indirects	5 000 €		
TOTAL	68 070 €		68 070 €

Ainsi, je vous invite mes chers collègues à :

- 1° - **VALIDER** le plan de financement de l'animation Pays 2018 ;
- 2° - **AUTORISER** Monsieur le Président du PETR du Pays d'Arles à soumettre une demande de subvention à l'Etat pour l'animation 2018 ;
- 3° - **PRECISER** que les crédits seront inscrits en recettes et dépenses au budget de l'exercice afférent.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

